



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

13

**Synode**  
**du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2020 à Berne, BERNEXPO**

## Plan financier 2022 – 2025

### Proposition

Le Synode prend connaissance du plan financier 2022 – 2025.

Berne, le 17 septembre 2020  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La vice-présidente      La directrice de la chancellerie  
Esther Gaillard        Hella Hoppe

# 1. Remarques générales

La planification porte sur les années 2022 à 2025.

Tout comme le budget, le plan financier est présenté selon la norme comptable GAAP RPC 21. Il contient, outre le compte d'exploitation, le tableau sur la variation du capital.

Le Synode devrait élire une nouvelle présidente ou un nouveau président et un nouveau membre du Conseil en novembre 2020. La législature en cours prendra fin en 2022. D'ici là, des décisions importantes pour l'avenir de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS devront être prises, notamment au regard de la baisse des rentrées financières dans les Églises membres.

Le plan financier ne souhaite pas anticiper la discussion et suppose donc des contributions inchangées des Églises membres, une structure de personnel constante et une augmentation modérée de la masse salariale due à la compensation du renchérissement à hauteur de 0,5% par année.

Le Synode posera d'importants jalons, probablement au Synode d'été 2021, en décidant de la mise en place des champs d'action. Le Conseil part du principe que les comités stratégiques entameront leur travail au milieu de l'année 2021.

Sur fond de la baisse des recettes fiscales qui résultera vraisemblablement de la pandémie de coronavirus, la question de la mutualisation et de la mise en commun de compétences spécifiques gagne encore en actualité. En effet, les structures « flottantes » abondent dans le protestantisme suisse. On entend par-là des organisations assumant, sur mandat des Églises, des tâches dans un domaine particulier de l'activité ecclésiale, et qui sont, pour la plupart, pilotées par des personnes exerçant une fonction de dirigeant d'Église.

Le Conseil attend des comités stratégiques des impulsions pour la coopération, au plan national, des Églises membres dans tous les champs d'activité ecclésiaux, là où elles coordonnent déjà leurs activités au niveau supra-cantonal et assument ensemble des tâches ou fournissent ensemble des prestations. Il conviendrait par ailleurs d'examiner la possibilité d'un transfert à l'EERS de certaines tâches spécifiques actuellement accomplies parallèlement par plusieurs Églises membres ou celle d'une organisation selon le principe du siège tournant.

L'objectif est d'accroître l'efficacité de l'ensemble du protestantisme suisse par des effets de synergie. Dans le cadre de la planification financière 2022 – 2025, le Conseil invite le Synode à un échange sur l'interdépendance des comités stratégiques, des champs d'action et les enjeux financiers à venir.

Dans le cadre d'un projet commun avec la Conférence centrale catholique romaine, l'EERS a chargé le bureau de consultation Ecoplan de réaliser une étude sur l'évolution des recettes fiscales des Églises au cours des vingt prochaines années. Le Conseil attend des résultats au début 2021 une contribution importante à la discussion.

Le règlement des finances soumis au Synode prévoit que ce dernier discute régulièrement des grands projets de l'EERS et fixe les priorités. Le Conseil inclura les enseignements de la discussion menée au Synode dans la planification financière des années consécutives.

## 2. Compte d'exploitation 2021 à 2025

	Budget 2020		Plan 2022		Plan 2023		Plan 2024		Plan 2025	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
<b>Produits</b>										
Contributions des membres	5'922	74.8	5'922	74.8	5'922	74.8	5'922	74.8	5'922	74.8
Autres contributions (aux projets)	534	6.7	544	6.9	544	6.9	544	6.9	544	6.9
Sommes cibles pour transmission	955	12.1	955	12.1	955	12.1	955	12.1	955	12.1
Collectes pour fonds	465	5.9	465	5.9	465	5.9	465	5.9	465	5.9
<b>Total produits internes</b>	<b>7'876</b>		<b>7'886</b>		<b>7'886</b>		<b>7'886</b>		<b>7'886</b>	
Produits de prestations fournies	36	0.5	36	0.5	36	0.5	36	0.5	36	0.5
Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
<b>Total produits</b>	<b>7'912</b>	<b>100.0</b>	<b>7'922</b>	<b>100.0</b>	<b>7'922</b>	<b>100.0</b>	<b>7'922</b>	<b>100.0</b>	<b>7'922</b>	<b>100.0</b>
<b>Charges d'exploitation</b>										
<b>Total charges de projets</b>	<b>-5'390</b>	<b>67.1</b>	<b>-5'571</b>	<b>67.9</b>	<b>-5'439</b>	<b>66.6</b>	<b>-5'449</b>	<b>67.6</b>	<b>-5'458</b>	<b>67.6</b>
<b>Total charges structurelles</b>	<b>-2'643</b>	<b>32.9</b>	<b>-2'628</b>	<b>32.1</b>	<b>-2'725</b>	<b>33.4</b>	<b>-2'610</b>	<b>32.4</b>	<b>-2'621</b>	<b>32.4</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-8'033</b>		<b>-8'199</b>		<b>-8'164</b>		<b>-8'059</b>		<b>-8'079</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-121</b>		<b>-277</b>		<b>-242</b>		<b>-137</b>		<b>-157</b>	
<b>Total résultat financier</b>	<b>50</b>		<b>50</b>		<b>50</b>		<b>50</b>		<b>50</b>	
<b>Total autres résultats</b>	<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	
<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>	<b>-70</b>		<b>-226</b>		<b>-191</b>		<b>-86</b>		<b>-106</b>	
<b>Variation du capital des fonds</b>										
Fonds affectés										
Allocation	-948		-948		-948		-885		-885	
Utilisation	957		957		957		902		902	
Fonds libres										
Allocation	-55		-30		-30		-30		-30	
Utilisation	102		254		162		157		103	
<b>Total variation du capital des fonds</b>	<b>56</b>		<b>233</b>		<b>141</b>		<b>144</b>		<b>90</b>	
<b>Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)</b>	<b>-14</b>		<b>7</b>		<b>-50</b>		<b>58</b>		<b>-16</b>	
<b>Attributions</b>										
Attribution / utilisation capital de l'organisation	14		-7		50		-58		16	
<b>Résultat annuel</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

## 2.1. Produits

Le Conseil propose au Synode une réduction de 2% des cotisations des membres pour le budget 2021. Le plan financier prévoit le statu quo pour les contributions des années 2022 à 2025.

Le Conseil part du principe que les contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les centres fédéraux, les contributions de la Conférence du diaconat des Églises alémaniques aux projets de Diaconie Suisse, ainsi que les contributions aux manifestations de l'EERS (CPE, Conférence Femmes, Synode) resteront stables durant toute la période de planification.

La continuité est également stipulée pour les sommes cibles et les collectes en faveur des fonds.

## 2.2. Charges de projets

À la différence de nombreuses Églises membres, l'EERS inclut dans les charges de chaque projet aussi bien les frais généraux que les frais de personnel.

Dans les frais de personnel, il est tenu compte d'une augmentation modérée de la masse salariale due à la compensation du renchérissement à hauteur de 0,5% par année et de l'hypothèse d'une structure du personnel inchangée.

L'aide aux organisations internationales se poursuivra aussi bien sous la forme de contributions ordinaires que par des apports financiers à des projets concrets, en particulier les assemblées plénières.

L'assemblée du Conseil œcuménique des Églises COE reportée d'une année en raison de la pandémie de Covid-19 se tiendra à Karlsruhe, en Allemagne, en 2022. Le Conseil prévoit une délégation suisse commune de plusieurs Églises membres. Son financement sera assuré par un apport supplémentaire de 25 KCHF au Fonds manifestations internationales durant l'année 2021.

En 2023, des contributions extraordinaires seront versées à la Communion mondiale d'Églises réformées CMER et à la Conférence des Églises européennes KEK. Ces charges seront entièrement compensées par des prélèvements du Fonds manifestations internationales.

## 2.3. Charges structurelles

Les charges structurelles couvrent les dépenses du Synode et du Conseil, ainsi que celles des services centraux, dans la mesure où elles ne peuvent être affectées à des projets. De plus, les collaboratrices et collaborateurs des domaines productifs y comptabilisent leur temps de travail lorsqu'elles et ils effectuent des tâches administratives comme la rédaction du rapport d'activité.

Les charges structurelles ne sont pas ventilées sur les départements.

Les postes de travail informatiques devront probablement être remplacés en 2023. Étant donné que la limite d'activation a été relevée en 2018, ces dépenses seront entièrement imputées aux charges la même année.

L'immeuble est amorti à hauteur d'env. 100 KCHF par an. Cet amortissement est inscrit au compte de la réserve de réévaluation. Pour les autres éléments d'infrastructure, des amortissements d'approximativement 40 KCHF sont prévus.

## 2.4. Résultat financier

Comme dans le budget, les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds ainsi que la gestion de la fortune sont budgétés, tandis que les fluctuations de cours ne le sont pas.

## 2.5. Autres résultats

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges occasionnées sont intégralement restituées.

L'EERS assume en outre des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions SCR. Ces charges sont compensées par des prélèvements du Fonds SCR et n'ont pas d'effet sur le résultat annuel. Le mandat prendra probablement fin en 2024.

## 2.6. Résultats des Fonds

Les détails figurent dans le tableau sur la variation du capital.

### 3. Tableau sur la variation du capital 2022 à 2025

Comptes	Existant initial 1.1.2022	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2025
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	53		280		-280	53
Fonds droits de l'Homme	60		140		-148	52
Fonds Solidarité protestante Suisse	708		1'440		-1'440	708
Fonds Églises suisses à l'étranger	339		0		-60	279
Fonds Journées de l'Église en Suisse	113		0		0	113
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		1'680		-1'680	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	31		126		-110	47
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'343</b>		<b>3'666</b>		<b>-3'718</b>	<b>1'291</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'786		0		-397	2'389
Réserve de fluctuations des placements	1'291		0		0	1'291
<b>Fonds prévoyance vieillesse</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88		0		0	88
Fonds Huldrych Zwingli	782		0		0	782
Fonds manifestations internationales	342		120		-267	195
Fonds John Jeffries	1'254		0		-12	1'242
Fonds de solidarité	21		0		0	21
Capital généré	1'230			1		1'231
Résultat annuel	533	-1		-1		531
	<b>0</b>	<b>8'332</b>	<b>-1</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>7'775</b>

Les Fonds sont gérés conformément aux règlements les régissant. Ces règlements devront être modifiés une fois que le Synode aura adopté le règlement des finances.

En 2019, le capital de Solidarité protestante Suisse a été transféré à la FEPS. Le plan financier anticipe un résultat constant de la collecte, de l'ordre de 360 KCHF par an.

Les collectes en faveur du Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE ont été suspendues à fin 2017 sur décision de l'Assemblée des délégués. Le capital résiduel du fonds sert à soutenir des projets concrets des Églises suisses à l'étranger qui doivent pour cela adresser une demande au Fonds. Le plan financier prévoit des versements de l'ordre de 15 KCHF par an, et ce jusqu'à ce que tout le capital soit épuisé. Les années passées, les demandes ont été inférieures aux attentes.

Les contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux sont toujours intégralement reversées dans la même année.

Le capital de l'organisation diminuera d'environ 560 KCHF durant la période de planification, et ce pour les raisons suivantes :

L'immeuble du Sulgenauweg avait été réévalué en 2010. Un montant équivalent a été porté au compte de la réserve de réévaluation qui diminuera chaque année dans les proportions de l'amortissement de l'immeuble. Cet amortissement planifié explique env. 400 KCHF de la réduction du capital.

En 2021, le Fonds manifestations internationales sera alimenté par un montant de 25 KCHF pour financer la contribution de la délégation suisse à l'Assemblée du COE à Karlsruhe. Ce montant sera prélevé en 2022.

Le capital du CESE va être entièrement utilisé comme l'avait décidé l'Assemblée des délégués.

Le plan financier anticipe un résultat légèrement excédentaire pour l'ensemble de la période de planification.